

Image not found or type unknown



congés payés en cfa cuisine

Par **mary972**, le **15/05/2010** à **12:46**

Bonjour,
actuellement en première année de CAP cuisine , je me trouve face à un problème avec mon employeur. La fin de mon contrat d'apprentissage en CFA est prévue le 5 octobre 2010 , j'ai à ce jour cumulé 20 jours de congés payés. Est il nécessaire de faire une lettre de démission pour mettre fin à mon contrat ? De plus je souhaiterai savoir si je peux achever mon contrat par mes congés payés , c'est à dire poser mes 27 jours et demis au mois d'août de façon à ce que fin de mes vacances correspondent à la date butoir de mon contrat?

Merci